

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-202603009-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Nathalie THIBAUD
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villarsès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
03 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	26	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD
Roquesérière	Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
	Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
	Patricia CADOUZ
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Grégory SEGUR
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bonrepos-Riquet	José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES
-----------------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2026-03-009 : RENOUVELLEMENT 2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PAR LA COMMUNE DE BONREPOS- RIQUET AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU

Dans une logique d'optimisation et de mutualisation des ressources territoriales et afin de permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire et de son Bureau d'Information Touristique (BIT), la Commune de BONREPOS-RIQUET propose de renouveler au titre de l'année 2026 la convention de mise à disposition de service conclue en 2025 avec la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Cette convention régit les conditions et modalités de mise à disposition d'une partie des services municipaux de la Commune de BONREPOS-RIQUET pour l'exercice des missions d'accueil, d'information et de promotion de l'Office de Tourisme Communautaire.

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 et notamment son article 72,

VU les articles D5211-16 du CGCT et L 5211-4-1,

CONSIDERANT que le fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire et de son Bureau d'Information Touristique (BIT) nécessitent la mise à disposition d'un agent de la Commune de BONREPOS-RIQUET,

CONSIDERANT que la convention précise notamment les conditions de mise à disposition de l'agent ainsi que la nature et le niveau hiérarchique de ces fonctions qui lui sont confiées ainsi que les modalités de remboursement,

VU la convention de mise à disposition de service de la Commune de BONREPOS-RIQUET au bénéfice de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** la convention de service entre la Commune de BONREPOS-RIQUET et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et à engager toute action afférente à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

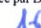
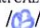
Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le :  /  / 2026

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-202603010-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET
Ganié	Christian GALINIER
Gémit	Jean-Noël BAUDOIJ
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Nathalie THIBAUD
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
03 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	26	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD
Roquesérière	Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
	Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUJARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOUZ
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Grégory SEGUR
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bonrepos-Riquet	José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES
-----------------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2026-03-010 : RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES POUR L'ANNÉE 2025

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-761 du 24 Juin 2015 précisant les modalités et contenu du rapport,

Le rapport doit intégrer la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VU le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité, décide de :

- **PRENDRE** acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 16/03/2026

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-2026030011-BF



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Garidech	Mayse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Nathalie THIBAUD
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
03 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	35
		Pour : 35
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD
Roquesérière	Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
	Jean-Pierre CÜLOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
	Patricia CADOZ
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Grégory SEGUR
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bonrepos-Riquet	José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES
-----------------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2026-03-011 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 Août 2015, dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comportant au moins 1 commune de 3500 habitants et plus, le Président présente au conseil dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Communautaire.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2026, le Conseil Communautaire pourra s'exprimer et débattre.

VU le code Général des Collectivités et notamment l'article L2312-1,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté par délibération en date du 14 décembre 2020,

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°2022-09-082,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 9 Mars 2026,

Le Conseil Communautaire s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2026.

Le Conseil Communautaire à l'Unanimité, après avoir entendu l'exposé :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint à la présente, remis aux Conseillers Communautaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 16/03/2026



L'an 2026, le 10 mars. l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Leandre Roumagnac

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	26	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Bazus:Brigitte GALY,
 Garidech:Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,
 Gauré:Christian GALINIER,
 Gémil:Jean-Noël BAUDOU,
 Gragnague:Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES,
 Lapeyrouse-Fossat: Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL,
 Lavalette:André FONTES,
 Montastruc-La-Conseillère:Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER,
 Montjoire:Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,
 Montpitol:Jean-François CASALE,
 Paulhac:Nathalie THIBAUD,
 Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,
 Saint-Marcel-Paulel:Véronique RABANEL,
 Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,
 Verfeil:Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,
 Villariès:Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,
 Bonrepos-Riquet: José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES,

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
__/__/__

Procuration(s) :

Garidech:Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD,
 Gragnague:Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU,
 Lavalette:Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES,
 Montjoire:Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
 Paulhac:Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD,
 Roquesérière:Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
 Verfeil:Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS, Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Étai(en)t absent(s) :

ne prend pas part au vote Daniel CALAS

Étai(en)t excusé(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
et publication du
__/__/__

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Pierrette JARNOLE

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

sous la présidence de Leandre Roumagnac

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-2026030012-BF

S'LO

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	
		Réalisé :	8 414 467,75
		Reste à réaliser :	5 112 000,02
Recettes	:	Prévu :	8 414 467,75
		Réalisé :	3 915 940,46
		Reste à réaliser :	1 260 797,16

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	13 985 488,74
		Réalisé :	8 845 335,24
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	13 985 488,74
		Réalisé :	14 515 241,85
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 196 066,36
Fonctionnement :	5 669 906,61
Résultat global :	4 473 840,25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gragnague le 12/03/2025

Le Président Daniel Calas

le(s) secrétaire(s) de séance



DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 031-243100732-20260422-20260300013-BF



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VENTILLAS, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER
Monjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Nathalie THIBAUD
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
03 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	35
		Pour : 35
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Monjoire	Naney SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD
Roquesérière	Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
Verfeil	Patrick FLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
	Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
	Patricia CADIZ
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Grégory SEGUR
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bonepos-Riquet	José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES
----------------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2026-03-013 : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Daniel CALAS, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 10/03/2026, le Vice-président en charges des finances, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2025-12-141, il a été clôturé le budget du syndicat SIAH PAR DE VILLEMUR et qu'après avoir régularisé la situation, le transfert des résultats doit être intégré dans le budget Principal,

Au chapitre 002 pour un montant de + 14 191.68 €,

Au chapitre 001 pour un montant de – 11 380.42 €,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : +1 725 335,39 €

Un excédent reporté de : +3 944 571,22 €

Le transfert de l'excédent de : + 14 191.68 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 031-243100732-20260422-20260300013-BF

S'LO

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE : +5 684 098.29 €

Un déficit d'investissement de : - 1 196 066,36 €

Un déficit des restes à réaliser de : - 937 346,62 €

Le transfert du déficit de : -11 380.42 €

SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE : 2 144 793.40 €

DÉCIDE d'affecter à l'Unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT : + 5 684 098.29 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : + 2 144 793.40 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : + 3 539 304.89 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : - 1 207 446.78 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : / / 2026



L'an 2026, le 10 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Leandre Roumagnac

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	26	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
__/__/__

Étaient présents :

Bazus:Brigitte GALY,
Garidech:Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,
Gauré:Christian GALINIER,
Gémil:Jean-Noël BAUDOU,
Gagnague:Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES,
Lapeyrouse-Fossat: Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL,
Lavalette:André FONTES,
Montastruc-La-Conseillère:Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER,
Montjoire:Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,
Montpitol:Jean-François CASALE,
Paulhac:Nathalie THIBAUD,
Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,
Saint-Marcel-Paulel:Véronique RABANEL,
Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,
Verfeil:Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,
Villariès:Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,
Bonrepos-Riquet: José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES,

Procurator(s) :

Garidech:Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD,
Gagnague:Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU,
Lavalette:Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES,
Montjoire:Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
Paulhac:Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD,
Roquesérière:Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
Verfeil:Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS, Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Étai(en)t absent(s) :

ne prend pas part au vote Daniel CALAS

Étai(en)t excusé(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
Roquesérière:Grégory SEGUR,
Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Pierrette JARNOLE

__/__/__
et publication du
__/__/__

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

sous la présidence de Leandre Roumagnac

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	1 177 885,30
		Réalisé :	589 261,30
		Reste à réaliser :	19 092,00
Recettes	:	Prévu :	1 177 885,30
		Réalisé :	1 183 544,51
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	3 990 376,11
		Réalisé :	3 523 308,05
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	3 990 376,11
		Réalisé :	4 003 542,94
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :
Fonctionnement :
Résultat global :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 031-243100732-20260310-202603014-BF
480 234 89
1 074 518,10



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gagnague le 12/03/2025

Le Président Daniel Calas

le(s) secrétaire(s) de séance



DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE
2026-03-015 : AFFECTATION DU RES

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Résultat : BUDGET ANNEXE SP

Publié le 16/03/2026

SLOW

Séance du 10 mars 2026

ID : 031-243100732-20260310-202603015-BF

L'an 2026, le 10 mars. L'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel CALAS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	35
		Pour : 35
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t présents :

Bazus:Brigitte GALY,
 Garidech:Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,
 Gauré:Christian GALINIER,
 Gémil:Jean-Noël BAUDOU,
 Gragnague:Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES,
 Lapeyrouse-Fossat: Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL,
 Lavalette:André FONTES,
 Montastruc-La-Conseillère:Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER,
 Montjoire:Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,
 Montpitol:Jean-François CASALE,
 Paulhac:Nathalie THIBAUD,
 Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,
 Saint-Marcel-Paulel:Véronique RABANEL,
 Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,
 Verfeil:Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,
 Villariès:Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,

Procurator(s) :

Garidech:Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD,
 Gragnague:Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU,
 Lavalette:Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES,
 Montjoire:Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
 Paulhac:Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD,
 Roquesérière:Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
 Verfeil:Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS, Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Etai(en)t absent(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

Etai(en)t excusé(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Pierrette JARNOLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Leandre Roumagnac, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 10/03/2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 est en équilibre.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 031-243100732-20260310-202603015-BF

- un déficit de fonctionnement de :	59 481,06
- un excédent reporté de :	539 715,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	480 234,89
- un excédent d'investissement de :	594 283,21
- un déficit des restes à réaliser de :	19 092,00
Soit un excédent de financement de :	575 191,21

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	480 234,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	480 234,89
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	594 283,21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s)
Secrétaire(s) de séance.
Fait à Gragnague le(s) secrétaire(s) de séance

Le Président

Daniel CALAS



L'an 2026, le 10 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Leandre Roumagnac

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	26	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
_ / _ / _

Etaient présents :

Bazus:Brigitte GALY,
 Garidech:Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,
 Gauré:Christian GALINIER,
 Gémil:Jean-Noël BAUDOU,
 Gragnague:Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES,
 Lapeyrouse-Fossat: Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL,
 Lavalette:André FONTES,
 Montastruc-La-Conseillère:Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER,
 Montjoire:Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,
 Montpitol:Jean-François CASALE,
 Paulhac:Nathalie THIBAUD,
 Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,
 Saint-Marcel-Paulel:Véronique RABANEL,
 Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,
 Verfeil:Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,
 Villariès:Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,
 Bonrepos-Riquet: José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES,

Procuration(s) :

Garidech:Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD,
 Gragnague:Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU,
 Lavalette:Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES,
 Montjoire:Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
 Paulhac:Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD,
 Roquesérière:Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
 Verfeil:Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS, Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES

Etai(en)t absent(s) :

ne prend pas part au vote Daniel CALAS

Etai(en)t excusé(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Pierrette JARNOLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

et publication du

_ / _ / _

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

sous la présidence de Leandre Roumagnac

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	8 422,40
		Réalisé :	186,47
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	8 422,40
		Réalisé :	8 420,56
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	94 555,40
		Réalisé :	87 926,93
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	94 555,40
		Réalisé :	87 926,93
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :
Fonctionnement :
Résultat global :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-202603016-BF

S'LO

0,00
8 234,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gragnague le 12/03/2025

Le Président Daniel Calas

le(s) secrétaire(s) de séance



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

Reçu en préfecture le 13/03/2026

2026-03-017 : AFFECTATION DU RESULTAT :

Publié le 16/03/2026

BUDGET ANNEXE O

OFFICE DE TOURISME

ID : 031-243100732-20260310-202603017-BF



Séance du 10 mars 2026

L'an 2026, le 10 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel CALAS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	35
		Pour : 35
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Bazus:Brigitte GALY,
 Garidech:Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,
 Gauré:Christian GALINIER,
 Gémil:Jean-Noël BAUDOU,
 Gragnague:Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Caroline SALESSES,
 Lapeyrouse-Fossat: Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL,
 Lavalette:André FONTES,
 Montastruc-La-Conseillère:Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER,
 Montjoire:Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,
 Montpitol:Jean-François CASALE,
 Paulhac:Nathalie THIBAUD,
 Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,
 Saint-Marcel-Paulel:Véronique RABANEL,
 Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,
 Verfeil:Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,
 Villariès:Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,
 Bonrepos-Riquet: José RODRIGUEZ en remplacement de Philippe SEILLES,

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
_ / _ / _

Procurator(s) :

Garidech:Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD,
 Gragnague:Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Hélène BRUNEAU,
 Lavalette:Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES,
 Montjoire:Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
 Paulhac:Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD,
 Roquesérière:Thierry CASTET ayant donné pouvoir à Jean-Christophe CHAUVET
 Verfeil:Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS, Jean-Pierre CULOS ayant donné pouvoir à Francis GARRIGUES



Etai(en)t absent(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

Etai(en)t excusé(s) :

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
 Montastruc-la-Conseillère:Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ,
 Paulhac:Jean-Michel BERSIA,
 Roquesérière:Grégory SEGUR,
 Verfeil: Aurélie SECULA, Céline ROMERO,

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

Pierrette JARNOLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

et publication du

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Daniel Calas, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 10/03/2026

_ / _ / _

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'éc
Statuant sur l'affectation du résultat
Constatant que le compte administratif

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID: 031-243100732-20260310-202603017-BF

- un excédent de fonctionnement de :	4 269,93
- un déficit reporté de :	4 269,93
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	8 234,09
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	8 234,09

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 8 234,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s)
secrétaire(s) de séance.

Fait à Gragnague

Le Président

Daniel CALAS

le(s) secrétaire(s) de séance

